

Aunis-
-Sud-

Imagine la futurité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 25 mars 2025
DELIBERATION n°2025_03_21ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025 – VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE &
DEVELOPPEMENT SOCIAL, VOLET CULTURE ET VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	29	36	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Christophe RAULT) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY-Éric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Pascal TARDY- Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Pascale GRIS - Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT François PELLETIER - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) - Lydia BERETTI Philippe BARITEAU - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Sylvie PLAIRE Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Stéphane AUGÉ - Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON - Danièle BALLANGER - Emmanuel NICOLAS - Kevin BAYNAUD			
<i>Monsieur Emmanuel NICOLAS ne participe pas au vote des volets « culture » et « développement économique ».</i>			
<i>Monsieur Kévin BAYNAUD ne participe pas au vote des volets « culture », « développement économique » et « Enfance Jeunesse Famille ».</i>			
<i>Monsieur Didier TOUVRON en sa qualité de Président d'une association, quitte la salle et ne participe pas au vote des volets « Enfance Jeunesse Famille » et « développement social ».</i>			
<i>Madame Marie-France MORANT en sa qualité de Vice-Présidente d'une association ne participe ni aux débats ni au vote du volet « développement social ».</i>			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents :			
Florence VILLAIN, Angélique PEINTRE, Pascal MAGINOT, Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Philippe BODET, Younes BIAR, Thierry PILLAUD, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Philippe BARITEAU
Convocation envoyée le : 19 mars 2025
Affichage de la convocation le : 19 mars 2025

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 09 AVR. 2025
n°: 017-200041614-20250325-2025_03_21-DE
Date de publication sur le site Internet : 11 0 AVR. 2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025 - VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE & DEVELOPPEMENT SOCIAL, VOLET CULTURE ET VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Communautaire, le 11 février 2025,

Vu le vote du budget primitif 2025 de la Communauté de Communes Aunis-Sud, le 4 mars 2025,

Vu la décision du Président n°2025D02 du 20 janvier 2025 intitulée « versement d'avances de subventions au titre de 2025 »,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Famille du 20 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Action Sociale du 20 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 20 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 7 mars 2025,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 mars 2025.

VOLET CULTURE

Il sera demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2025, pour le volet culture.

Madame Catherine DESPREZ, Vice-Présidente en charge de la culture indique que les membres de la commission culture réunie le 20 février dernier ont étudié les différentes demandes de subventions déposées par les associations et autres structures locales.

Madame Catherine DESPREZ explique que l'enveloppe globale prévisionnelle « subventions » inscrite au budget imputable à la culture s'élevait à 377 600 € identique à l'enveloppe de 2024.

Madame Catherine DESPREZ rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud a pris en charge, dans le cadre de la compétence animation culturelle, "le soutien aux associations et manifestations culturelles qui, soit présentent un caractère unique sur le territoire communautaire, soit ont un rayonnement supra-communal voire supra-communautaire".

Madame Catherine DESPREZ ajoute que :

2 dossiers ne rentrent pas dans les critères d'attribution de subvention, à savoir :

- Le projet de l'association Cant'Aunis portant sur l'organisation d'un concert de chorales en lien avec l'Harmonie d'Aigrefeuille d'Aunis et les chorales de La Rochelle (Le Chant du Margat chœur) et Chatellaillon-plage (Océane Chœur mixte),
- Le projet de l'association Art'Omilvi d'Aigrefeuille d'Aunis, portant sur l'achat de matériel pour les activités d'art plastique de l'association et des frais de déplacement sur des lieux d'exposition (Visite de l'exposition de Tifouan Lamazou aux Sables d'Olonne).

AR Prefecture

017-200041614-20250325-2025_03_21-DE
Reçu le 09/04/2025

Madame ~~Catharina DESPREZ~~ présente la liste des demandes et des projets. Elle indique le montant des subventions proposées :

Association/demandeurs	Nom du projet	Demandes 2025 (€)	Proposition de la Commission / Bureau (euros)	Rappel subv 2024 (euros)
Le Palace	Fonctionnement	304 000	304 000	304 000
EMPA	Fonctionnement	44 000	44 000	44 000
Music Art Diffusion	Festival Sérénade	600	600	500
Association Surgères en Scène	Surgères Brass Festival	10 000	10 000	10 000
Commune d'Aigrefeuille	Site en scène au Lac de Frace	3 500	1 600	1 600
Association Co-Temporaire	Symposium de sculptures	2 000	1 700	1 700
Académie des cuivres et percussions de Surgères	27 ^{ème} Edition	2 300	2 100	2 100
Voix d'Aunis	2 projets : "son'jeux" pour les enfants et seniors et "Frondes Virga" pour le public Adulte	1 800	1 000	1 000
En Avant-Première	Festival des écritures	5 000	1 800	1 800
	La Folle Journée de l'écriture	1 500	700	700
3C théâtre	Tous les projets présentés	4 000	3 500	3 000
Compagnie Déculottée	Le dernier voyage d'Amélia - reprise de création	1 500	800	500
Compagnie L'orée du Bois	"titre en attente" soutenu en 23-24 - Claquettes sanglier et châtiment -fin de création	1 000	800	750
Compagnie Autour de Peter	Festival M (spectacles vivants)	1 000	500	500
La Motte Tiers Lieu - Saint Saturnin du Bois	Résidences d'artistes et programmation culturelle	3 000	1 000	1 000
Compagnie Les Gaillardes	Itinérances Juillet /Aout 2025	2 000	450	rejet
Harmonie de Surgères	Mise à disposition du Chef d'Orchestre	1 800	1 700	1 700

AR Prefecture

017-200041614-20250325-2025_03_21-DE
Reçu le 09/04/2025

Association/demandeurs	Nom du projet	Demandes 2025 (€)	Proposition de la Commission / Bureau (euros)	Rappel subv 2024 (euros)
Comité des fêtes et de la culture d'Aigrefeuille d'Aunis	Cinéma chez Nous	850	500	500
	Les nuits folles d'Aigrefeuille d'Aunis	850	400	400
AIGREFOLK	4 ^{ème} édition du festival Folk	1000	450	450
Biblio'muse		Pas de demande	0	400
Carré blanc sur fond bleu		Pas de demande	Résidence artiste CTEAC	500
Comité des fêtes de Ballon - Cinéma		Pas de demande	0	500
		391 700	377 600 €	377 600

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération. Il propose de réaliser le vote des subventions par thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Présents et pouvoirs 29 présents et 7 pouvoirs
 Abstentions 0
 Exprimés 36
 Pour 36
 Contre 0

- Donne acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de l'octroi de subventions, pour le volet culture, comme suit :

POUR LE VOLET CULTURE

- Arrêt des montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, comme suit :

Nom de la structure	Montant subvention en euros
Le Palace	304 000
EMPA	44 000
Music Art Diffusion	600
Association Surgères en Scène	10 000
Commune d'Aigrefeuille d'Aunis	1 600
Association Co-Temporaire	1 700
Académie des cuivres et percussions de Surgères	2 100
Voix d'Aunis	1 000
En Avant-Première	1 800 – Festival des écritures
	700 – La folle journée de l'écriture
Compagnie 3C théâtre	3 500
Compagnie Déculottée	800
Compagnie L'orée du Bois	800
Compagnie Autour de Peter	500
Compagnie Les Gaillardes	450
La Motte Tiers Lieu - Saint Saturnin du Bois	1 000

AR Prefecture

017-200041614-20250325-2025_03_21-DE
Reçu le 09/04/2025

Harmonie de Surgères	1 700
Comité des fêtes et de la culture d'Aigrefeuille d'Aunis	500 – Cinéma chez nous
Association AIGREFOLK	400 - Les nuits folles d'Aigrefeuille d'Aunis
	450

VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2025 en ce qui concerne le volet développement économique.

Monsieur Eric BERNARDIN, Vice-Président en charge du développement économique indique que les membres de la commission développement économique ont été consultés le 7 mars dernier et ont étudié les différentes demandes de subventions déposées par les associations et autres structures locales.

Monsieur Eric BERNARDIN rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud est statutairement compétente en matière de soutien aux structures associatives, aux clubs d'entreprises et aux associations d'artisans et commerçants, et qu'à ce titre des crédits ont été inscrits au budget primitifs 2025.

Il présente ces demandes :

- L'outil en main Surgérien

Cette association a pour objet l'initiation des jeunes (de 9 à 14 ans) aux métiers du patrimoine et aux métiers manuels, par des professionnels ou experts, retraités ou non, toujours bénévoles, qui initient les jeunes, les enfants aux métiers manuels et du patrimoine et à leur évolution.

Un soutien financier a été sollicité auprès de la Communauté de Communes pour le financement des charges de fonctionnement. Le montant demandé est de 500 euros.

- L'Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères et environs (UACIS)

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de communication, et au titre des actions communes et transversales avec le Club d'entreprises Aunis Sud engagées pour 2025, cette association a sollicité une subvention d'un montant de 1 500 euros.

- La Mission locale

Il s'agit de 2 demandes.

- o Une prise en charge du transport du public scolaire et une participation au plan de communication du dispositif « Escalier chez les Pros ! ».

Il s'agit d'une action partenariale avec les autres EPCI du périmètre de contractualisation avec la région Nouvelle-Aquitaine, et qui vise à faire découvrir les entreprises du territoire. Montant de la demande : 1 500 euros,

- o Un soutien au budget de communication du dispositif « Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP), pour une demande de financement de 1 000 euros.

La Communauté de Communes est partenaire de l'ERIP qui a pour objectif de mettre en œuvre une offre de services complémentaire à celle des cinq opérateurs du Conseiller en Evolution Professionnel (CEP) (Mission Locale, France Travail, CAP emploi, Association pour l'emploi des cadres (APEC) et Transitions Pro).

Des moyens supplémentaires sont mobilisés au niveau de l'ERIP en matière de communication pour sensibiliser davantage les publics sur les actions et les services disponibles : la formation, la recherche d'emploi, la validation des acquis de l'expérience (VAE), les métiers, la création ou la reprise d'une entreprise, etc.

AR Prefecture

017-200041614-20250325-2025_03_21-DE
Reçu le 09/04/2025

Monsieur le Vice-Président, propose les attributions de subventions suivantes :

L'OUTIL EN MAIN SURGERIEN	Subvention de fonctionnement	500 €
UACIS (Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères)	Aide à la communication	1 500 €
MISSION LOCALE	Prise en charge du transport du public scolaire & participation au plan de communication du dispositif « Escalé chez les Pros ! »	1 500 €
	Soutien au budget de communication du dispositif « Espace Régional d'Information de Proximité – ERIP »	1 000 €

Monsieur Eric BERNARDIN ajoute que cette année, le club des entreprises Aunis Sud dont le rôle consiste à promouvoir les activités existantes et à engager, avec l'appui de ses partenaires (collectivités et chambres consulaires) des actions de développement afin de susciter l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire Aunis Sud n'a pas déposé de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération. Il propose de réaliser le vote des subventions par thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Présents et pouvoirs 29 présents et 7 pouvoirs
Abstentions 0
Exprimés 36
Pour 36
Contre 0

- Donne acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de l'octroi de subventions, pour le volet développement économique, comme suit :

POUR LE VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Arrêt des montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, comme suit :

Noms	Actions	Montant de la subvention
L'OUTIL EN MAIN SURGERIEN	Subvention de fonctionnement	500 €
UACIS (Union des Artisans, Commerçants et Industriels de Surgères)	Aide à la communication	1 500 €

AR Prefecture

017-200041614-20250325-2025_03_21-DE
Reçu le 09/04/2025

Noms	Actions	Montant de la subvention
MISSION LOCALE	Prise en charge du transport du public scolaire & participation au plan de communication du dispositif « Escalé chez les Pros ! »	1 500 €
	Soutien au budget de communication du dispositif « Espace Régional d'Information de Proximité – ERIP »	1 000 €

Arrivée de Monsieur Emmanuel NICOLAS.

Monsieur Didier TOUVRON, en sa qualité de Président d'une association quitte la salle.

VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2025 en ce qui concerne le volet Enfance, Jeunesse, Famille.

Madame Pascale GRIS, conseillère déléguée en charge de l'Enfance Jeunesse Famille informe les membres de l'assemblée que la somme de **867 495 euros** a été inscrite au budget 2025 au titre des subventions relevant de l'Enfance-Jeunesse-Famille, soit une augmentation de 3% par rapport au budget 2024.

Madame Pascale GRIS rappelle que des avances de subvention ont été accordées, par décision du Président, aux structures de l'Enfance-Jeunesse-Famille en janvier 2025, à hauteur de 30% de ce qui avait été accordé en 2024, **aux associations comme suit :**

- Bambins d'Aunis 47 963 €
- Les Petits Galopins 13 176 €
- Ilôt Vacances 19 191 €
- Plaine d'Aunis Plaine de Jeunes (PAPJ) 18 749 €
- Relais Petite Enfance Grains de Soleil 4 815 €
- Office Multi-Activités Jeunesse Enfance (OMAJE) 38 008 €

Soit un total versé sur avance en janvier 2025 de : 141 902€

Madame Pascale GRIS précise que ces avances seront incluses dans le montant accordé à ces structures en mars 2025.

Ainsi, seul le solde entre ces avances et la décision de ce jour feront l'objet d'un mandatement.

POUR L'ENSEMBLE DES SUBVENTIONS STRUCTURELLES

Madame Pascale GRIS propose d'accorder les subventions au titre du mois de mars 2025 à hauteur de 50% de ce qui avait été accordé en 2024, comme suit :

Aux Associations :

- Aux p'tits Câlins 31 903 €
- Bambins d'Aunis 79 938 €
- Centre d'Animation et de Citoyenneté 32 953 €
- Les Jolis Mômes 19 340 €
- Les Petits Galopins 21 960 €
- Plaine d'Aunis Plaine de Jeunes (PAPJ) 31 248 €
- Office Multi-Activités Jeunesse Enfance (OMAJE) 63 346 €
- Relais Petite Enfance « Grains de Soleil » 8 025 €

AR Prefecture

017-200041614-20250325-2025_03_21-DE
Reçu le 09/04/2025

Afin d'anticiper des difficultés de trésorerie, **Madame Pascale GRIS** propose d'accorder à titre exceptionnel, aux deux associations suivantes, des montants supérieurs, à savoir :

- Vacances Loisirs le Thou Landrais ((VLTL) 35 915 €
(soit à hauteur de 60 % de ce qui avait été accordé en 2024)
 - L'ilôt Vacances (Saint Pierre la Noue) 44 779 €
(soit à hauteur de 70 % de ce qui avait été accordé en 2024)
- Soit un total pour les associations de 369 407 €**

Aux communes membres :

- Ardillières 8 772€
 - Marsais 3 103€
 - Bouhet 1 337€
 - Surgères 9 002 €
- Soit un total pour les communes membres de 22 214 €**

- Ballon-Ciré 23 075 €
 - Genouillé-Saint crépin 8 926 €
 - « Les Prés Verts » Saint Pierre d'Amilly-Saint Saturnin du Bois 11 004 €
- Soit un total aux SIVOS de 43 005 €**

POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS SUR PROJETS AU TITRE DE 2025

Madame Pascale GRIS explique que la commission Enfance Jeunesse Famille a émis un avis favorable pour verser la totalité des subventions accordées sur projets pour **les associations** ne bénéficiant pas de subventions structurelles, sur décision de ce jour, comme suit :

- Les échiquiers surgériens 3 200 €
- Scouts et guide de France 1 800 €
- Outil en main 1 000 €
- UDAF 17 3 200 €

Soit un total pour les projets hors structurel de 9 200 €

Soit un total au titre du mois de mars 2025, pour l'ensemble des subventions enfance jeunesse Famille et subventions sur projets de **443 826 €**,

Madame Pascale GRIS précise, que les membres de la commission Enfance-Jeunesse-Famille se réuniront en octobre 2025, pour l'attribution des soldes de subventions sur les modalités 2025 définies ci-dessous, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire arrêtée en janvier 2025.

Madame Pascale GRIS précise qu'une vigilance a été particulièrement apportée afin de proposer des modalités adaptées et stabiliser la situation financière sur l'année 2025.

Ainsi, la commission Enfance-Jeunesse-Famille du 20 février 2025, a émis un avis favorable aux propositions de modalités comme suit :

Pour les subventions structurelles ordinaires régies par "calculs automatiques" :

- **Accompagnement structurel des Accueils Petite Enfance**
 - 1,92 euros par heure enfant facturée pour les structures multi-accueils associatives (sur N-1)
 - 6,61 euros de l'heure d'ouverture pour les LAEP (sur N-1)
- **Accompagnement structurel des Accueils Collectifs de Mineurs,**
 - 0,82 euros de l'heure enfant réalisée périscolaire déclarée (réalisée N-1)
 - 0,84 euros de l'heure enfant réalisée extrascolaire déclarée (réalisée N-1)
- **Accompagnement à la formation B.A.F.A. et B.A.F.D**
 - 300 euros pour un stage base BAFA
 - 270 euros pour un stage approfondissement BAFA
 - 460 euros pour un stage base BAFA
 - 300 euros pour un stage approfondissement BAFA

Pour les subventions (hors calculs automatiques) :

- o Un accompagnement sur projets et actions réalisés,
- o Un accompagnement aux postes jeunesse, enfance, parentalité et Relais Petite Enfance

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération. Il propose de réaliser le vote des subventions par thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Présents et pouvoirs	29 présents et 7 pouvoirs
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	0

- Donne acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de l'octroi de subventions, pour le volet enfance jeunesse famille, comme suit :

POUR LE VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

- Arrêt, au titre du mois de mars 2025, des montants suivants pour les subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud aux associations, SIVOS et aux communes membres pour leurs actions en lien avec la politique Enfance, Jeunesse, Famille :

Subventions attribuées aux communes membres :

• Commune d'Ardillières	8 772 €
• Commune de Marsais	3 103 €
• Commune de Bouhet	1 337 €
• Commune de Surgères	9 002 €

Subventions attribuées aux S.I.V.O.S :

• Ballon-Ciré	23 075 €
• Genouillé-Saint crépin	8 926 €
• « Les Prés Verts » Saint Pierre d'Amilly-Saint Saturnin du Bois	11 004 €

Subventions attribuées aux associations :

• Aux p'tits Câlines	31 903 €
• Bambins d'Aunis	79 938 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté	32 953 €
• Les Jolis Mômes	19 340 €
• Les Petits Galopins	21 960 €
• Plaine d'Aunis Plaine de Jeunes (PAPJ)	31 248 €
• Office Multi-Activités Jeunesse Enfance (OMAJE)	63 346 €
• Relais Petite Enfance « Grains de Soleil »	8 025 €
• Vacances Loisirs le Thou Landrais (VLTl)	35 915 €
• L'ilôt Vacances (Saint Pierre la Noue)	44 779 €

Subventions sur projets attribuées aux associations :

• Les échiquiers surgériens	3 200 €
• Scouts et guide de France	1 800 €
• Outil en main	1 000 €
• UDAF 17	3 200 €

AR Prefecture

017-200041614-20250325-2025_03_21-DE
Reçu le 09/04/2025

- Arrêt des modalités de calcul pour les subventions 2025, comme suit :

Pour les subventions structurelles ordinaires régies par "calculs automatiques" :

- **Accompagnement structurel des Accueils Petite Enfance**
 - o 1,92 euros par heure enfant facturée pour les structures multi-accueils associatives (sur N-1)
 - o 6,61 euros de l'heure d'ouverture pour les LAEP (sur N-1)
- **Accompagnement structurel des Accueils Collectifs de Mineurs,**
 - o 0,82 euros de l'heure enfant réalisée périscolaire déclarée (réalisée N-1)
 - o 0,84 euros de l'heure enfant réalisée extrascolaire déclarée (réalisée N-1)
- **Accompagnement à la formation B.A.F.A. et B.A.F.D**
 - o 300 euros pour un stage base BAFA
 - o 270 euros pour un stage approfondissement BAFA
 - o 460 euros pour un stage base BAFD
 - o 300 euros pour un stage approfondissement BAFD

Pour les subventions (hors calculs automatiques) :

- o Un accompagnement sur projets et actions réalisés,
- o Un accompagnement aux postes jeunesse, enfance, parentalité et Relais Petite Enfance

Arrivée de Monsieur Kévin BAYNAUD

Madame Marie-France MORANT, Vice-Présidente d'une association ne prend pas part aux débats et au vote.

VOLET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2025 en ce qui concerne le volet développement social.

Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président en charge du développement social, rappelle que la somme de **219 712 euros** a été inscrite au budget 2025 au titre des subventions relevant du développement social, à budget équivalent 2024.

Monsieur Christian BRUNIER, rappelle que des avances de subvention ont été accordées, par décision du Président, aux structures de l'Action Sociale en janvier 2025 à hauteur de 30% de ce qui avait été accordé en 2024, **aux associations, comme suit :**

- Aunis GD 21 524 €
- AROZOAAR / Jardin de Cocagne 11 280 €

Soit un total de 32 804 €

Monsieur Christian BRUNIER, précise que ces avances seront incluses dans le montant accordé à ces structures par la présente délibération.

Ainsi, seul le solde entre ces avances et la décision de ce jour feront l'objet d'un mandatement.

POUR L'ENSEMBLE DES SUBVENTIONS STRUCTURELLES

Monsieur Christian BRUNIER propose d'accorder les subventions au titre du mois de mars 2025, à hauteur de 50% de ce qui avait été accordé en 2024, aux associations comme suit :

- Accorderie de Surgères et de l'Aunis 2 140 €
- AROZOAAR 18 800 €
- Aide à l'emploi 5 393 €
- Centre d'Animation et de Citoyenneté (CAC) 36 676 €

AR Prefecture

017-200041614-20250325-2025_03_21-DE
Reçu le 09/04/2025

- Bambins d'Aunis 2 140 €
- Plaine d'Aunis Pleine de Jeune (PAPJ) 1 335 €
- Aunis GD 35 873 €

Conformément à la convention en vigueur jusqu'en 2027, l'aide financière sera à hauteur de 100% de la subvention 2025, pour :

- Association pour l'habitat des jeunes
« A chacun son Toi'..T » 17 000 €

Soit un total au titre du mois mars 2025 pour l'ensemble des subventions Développement Social de 119 357 €.

Une autre proposition de subventions, dans le cadre du Développement Social (sans avance) est proposée, comme suit :

- Centre intercommunal d'Action Sociale 467 000 €

Monsieur Christian BRUNIER précise que par la suite, les membres de la commission sociale se réuniront en octobre 2025, pour l'attribution des soldes de subvention sur les modalités 2025 définies ci-dessous, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire arrêtée.

Monsieur Christian BRUNIER explique qu'une vigilance a été particulièrement apportée afin de proposer un soutien financier adapté. Ces modalités permettront aux structures de conserver une situation financière stable sur l'année 2025.

Ainsi, la commission Action Sociale du 20 février 2025, a donné un avis favorable aux propositions de modalités de subventions 2025, comme suit :

Pour les subventions structurelles ordinaires régies par "calculs automatiques" :

- Pour les structures d'insertion :
 - Participation à hauteur de 2 700 euros par ETP
- Pour les espaces de Vie Sociale :
 - Accompagnement à hauteur de 4 500 euros par structures labellisées

Pour les subventions (hors calculs automatiques)

Un accompagnement sur projets et actions réalisés par le Centre d'Animation et de Citoyenneté (CAC).

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération. Il propose de réaliser le vote des subventions par thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Présents et pouvoirs	29 présents et 7 pouvoirs
Abstentions	0
Exprimés	36
Pour	36
Contre	0

- Donne acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de l'octroi de subventions, pour le volet développement social, comme suit :

VOLET DEVELOPPEMENT SOCIAL

- Arrêt, au titre du mois de mars 2025, des montants suivants pour les subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud

AR Prefecture

017-200041614-20250325-2025_03_21-DE
Reçu le 09/04/2025

Subventions attribuées aux associations :

- Accorderie de Surgères et de l'Aunis 2 140 €
- AROZOAR 18 800 €
- Aide à l'emploi 5 393 €
- Centre d'Animation et de Citoyenneté (CAC) 36 676 €
- Bambins d'Aunis 2 140 €
- Plaine d'Aunis Pleine de Jeune (PAPJ) 1 335 €
- Aunis GD 35 873 €
- Association pour l'habitat des jeunes « A chacun son Toi'..T » 17 000 €

Autre subvention allouée :

- Centre intercommunal d'Action Sociale 467 000 €

- Arrêt des modalités de calcul pour les subventions 2025, comme suit :

Pour les subventions structurelles ordinaires régies par "calculs automatiques" :

- Pour les structures d'insertion :
 - Participation à hauteur de 2 700 euros par ETP
- Pour les espaces de Vie Sociale :
 - Accompagnement à hauteur de 4 500 euros par structures labellisées

Pour les subventions (hors calculs automatiques)

Un accompagnement sur projets et actions réalisés par le Centre d'Animation et de Citoyenneté (CAC).

- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 1^{er} avril 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Philippe BARITEAU

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.